

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2016

Présents : Rémi ZANATTA - Grégory BURDIN - Gérald BOURDON - Jérémy BANTIN – Alain BRESSON - Annie CARAYOL - Elise LEGRAS - Gérard PERINO

Excusés : Emmanuelle ZINANT (procuration à Rémi ZANATTA) - Jean-Luc ETIEVANT (procuration à Gérald BOURDON) - Patrice HENRY (procuration à Elise LEGRAS)

Secrétaire de séance : Elise LEGRAS

M. le Maire ouvre la séance à 20h35.

Invité : Monsieur Jean-Philippe LAUGIER, trésorier, afin d'apporter des précisions sur l'exécution des budgets et les règles budgétaires.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Mandatement du Centre de Gestion de la FPT de la Savoie pour la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire
Avis favorable à l'unanimité.

1. Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du 21/03/2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Vote des comptes administratifs dressés par M. le Maire et des comptes de gestion dressés par M. le trésorier

2.1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Délibération n° 22-2016 : compte administratif 2015 – budget de la zone St-André

<i>Section de Fonctionnement :</i>		<i>Section d'Investissement :</i>	
- Recettes :	95 279.43 €	- Recettes :	165 599.34 €
- Dépenses :	95 279.13 €	- Dépenses :	95 279.13 €
	-----		-----
	0.30 €		+ 70 320.21 €

Résultat global : + 70 320.51 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire qui s'est retiré de la séance et délibéré :

- VOTE, à l'unanimité, le compte administratif.

Délibération n° 23-2016 : compte administratif 2015 – budget de la zone d'activités

<i>Section de Fonctionnement :</i>		<i>Section d'Investissement :</i>	
- Recettes :	368 704.86 €	- Recettes :	426 330.00 €
- Dépenses :	- 238 837.37 €	- Dépenses :	238 836.77 €
	-----		-----
	+ 129 867.49 €		+ 187 493.23 €

Résultat global : + 317 360.72 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire qui s'est retiré de la séance et délibéré :

- VOTE, à l'unanimité, le compte administratif.

Délibération n° 24-2016 : compte administratif 2015 – budget de l'eau

<i>Section de Fonctionnement :</i>		<i>Section d'Investissement :</i>	
- Recettes :	98 683.26 €	- Recettes :	271 907.54 €
- Dépenses :	-101 496.75 €	- Dépenses :	- 50 473.50 €
	-----		-----
	- 2 813.49 €		221 434.04 €

Résultat global : + 218 620.55 euros.

Restes à réaliser 2015 : 103 182.60 € en dépenses et 0 € en recettes

Résultat global avec les RAR : + 115 437.95 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire qui s'est retiré de la séance et délibéré :

- VOTE, à l'unanimité, le compte administratif.

Délibération n° 25-2016 : compte administratif 2015 – budget communal

Section de Fonctionnement :

- Recettes 2 295 346.74 €
- Dépenses 1 591 859.82 €

+ 703 486.92 €

Résultat global : + 1 718 046.86 €

Restes à réaliser 2015 : 609 374.28 € en dépenses et 71 946 € en recettes.

Résultat global avec les RAR : 1 180 618.58 €.

Section d'Investissement :

- Recettes : 2 259 993.24 €
- Dépenses : - 1 245 433.30 €

+1 014 559.94 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire qui s'est retiré de la séance et délibéré :

➤ VOTE, à l'unanimité, le compte administratif.

2.2. COMPTES DE GESTION 2015

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Délibération n° 26-2016 : budget de la zone St-André

Le conseil municipal,

- DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par M. le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 27-2016 : budget de la zone d'activités

Le conseil municipal,

- DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par M. le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 28-2016 : budget de l'eau

Le conseil municipal,

- DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par M. le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 29-2016 : budget de la Commune

Le conseil municipal,

- DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par M. le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Délibération n° 30-2016 : vote des taux d'imposition 2016

M. le Maire rappelle qu'en application de l'article 1639A du Code Général des Impôts, les communes doivent fixer les taux d'imposition de chacune des quatre taxes directes locales (taxes foncières, taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises). Il s'agit d'un élément constitutif du processus d'adoption du budget primitif.

Le conseil municipal prend connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des 4 taxes directes locales de 2015 – état FDL n° 1259.

M. le Maire rappelle les taux d'imposition de 2015 :

- Taxe d'habitation : 15.46 %
- Taxe sur le foncier bâti : 22.20 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 130.00 %
- Cotisation foncière des entreprises : 24.82 %.

Après en avoir délibéré, compte-tenu des possibilités du budget communal, le Conseil Municipal, à la majorité (7 Pour, 3 Contre, 1 Abstention), DECIDE de ne pas modifier les taux 2015, et FIXE les taux 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15.46 %
- Taxe sur le foncier bâti : 22.20 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 130.00 %
- Cotisation foncière des entreprises : 24.82 %.

4. Affectation des résultats 2015 et vote des différents budgets primitifs 2016

4.1. Délibération n° 31-2016 : budget de la zone St-André

Le Conseil Municipal :

- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exploitation de 0.30 €
⇒ DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation, par simple report, au compte 002 pour 0.30 €.
- Constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement de 70 320.21 euros
⇒ DECIDE d'affecter le résultat d'investissement, par simple report, au compte 001 pour 70 320.21 €.
- ⇒ VOTE le budget primitif 2016, à l'unanimité, par chapitre au niveau des 2 sections, comprenant la reprise de ces résultats et les prévisions 2015 tel que présenté dans les documents budgétaires.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	BP 2016	Chapitres	Libellés	BP 2016
011	Charges à caractère général	52 000	002	Excédent fonctionnement	1
65	Autres charges gestion courante	720	713	Variation en cours	147 999
713	Variation des encours	95 280			
	TOTAL DEPENSES	148 000		TOTAL RECETTES	148 000

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	BP 2016	Chapitres	Libellés	BP 2016
16	Rembours. Avance Cne	17 602	001	Excédent d'investissement	70 321
33	En cours de production	147 999	33	En cours de production	95 280
	TOTAL DEPENSES	165 601		TOTAL RECETTES	165 601

4.2. Délibération n° 32-2016 : budget de la zone d'activités

Le Conseil Municipal :

- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exploitation de 129 867.49 €
⇒ DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation, par simple report, au compte 002 pour 129 867.49 €.
- Constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement de 187 493.23 €
⇒ DECIDE d'affecter le résultat d'investissement, par simple report, au compte 001 pour 187 493.23 €.
- ⇒ VOTE le budget primitif 2016, à l'unanimité, par chapitre au niveau des 2 sections, comprenant la reprise de ces résultats et les prévisions 2015 tel que présenté dans les documents budgétaires.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	BP 2016	Chapitres	Libellés	BP 2016
023	Virement section invest.	259 868	002	Excédent de fonctionnement	129 868
011	Charges à caractère général	461 000	70	Vente de lots	180 000
65	Autres charges gestion courante	162	713	Variation des encours	640 000
713	Variation des encours	418 838	774	Subvention Conseil Général	190 000
	TOTAL DEPENSES	1 139 868		TOTAL RECETTES	1 139 868

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	BP 2016	Chapitres	Libellés	BP 2016
16	Remboursement avance Cne	226 200	001	Excédent d'investissement	187 494
33	En cours de production	640 000	021	Virement section fonction.	259 868
			33	En cours de production	418 838
	TOTAL DEPENSES	866 200		TOTAL RECETTES	866 200

4.3. Délibération n° 33-2016 : budget de l'eau

Le Conseil Municipal :

- Constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de 2 813.49 euros,
 ⇒ DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation, par simple report, au compte 002 pour 2 813.49 €.

- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'investissement de 221 434.04 €,
 ⇒ DECIDE d'affecter le résultat d'investissement, par simple report, au compte 001 pour 221 434.04 €.
 ⇒ VALIDE l'affectation des résultats 2015 à l'unanimité.

⇒ VOTE le budget primitif 2016, à la majorité (9 Pour, 1 Contre : Grégory BURDIN, 1 Abstention : Alain BRESSON), par chapitre au niveau de la section fonctionnement et par chapitre avec opérations d'équipement pour la section investissement, comprenant la reprise de ces résultats et les prévisions 2015 tel que présenté dans les documents budgétaires.

M. Grégory BURDIN explique son vote contraire du fait que l'assemblée a voté le 27/07/2015 la baisse du tarif de l'eau potable. De ce fait, les recettes sont insuffisantes pour couvrir les dépenses et la commune est obligée d'apporter une subvention importante du budget communal vers le budget de l'eau pour équilibrer le budget.

M. le Maire précise qu'il n'y a pas de nouveaux travaux d'investissement cette année. Cela s'explique par le fait que la loi NOTRe impose que la compétence eau et assainissement soit transférée à la structure intercommunale au plus tard en 2020. De ce fait, la commune ne peut obtenir aucune subvention sur les projets qu'elle pourrait réaliser.

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	BP 2016	Chapitres	Libellés	BP 2016
002	Déficit reporté	2 814	042	Subv. Transférées	3 000
011	Charges générales	29 803	70	Produits (vente d'eau)	56 500
012	Charges de personnel	5 000	75	Autres produits gestion	200
014	Atténuation de produits	13 000	77	Produits exceptionnels	80 000
042	Amortissements	27 500			
65	Charges gestion courante	20 050			
66	Charges financières	35 033			
67	Charges exception.	6 500			
	TOTAL DEPENSES	139 700		TOTAL RECETTES	139 700

INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	BP 2016	Chapitres	Libellés	BP 2016
040	Amort . Subventions	3 000	001	Excédent reporté	221 435
			040	Amortissements	27 500
16	Emprunts et avances	130 000	10	FC TVA	
20	Protection captages	20 000			
2315	Travaux divers	5 935			
2315-11	Réseau AEP route accès zone d'activités	90 000			
TOTAL DEPENSES		248 935	TOTAL RECETTES		248 935

4.4. Délibération n° 34-2016 : budget communal

Le Conseil Municipal :

- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exploitation de 703 486.92 €,

⇒ DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Compte 002 → 223 486.92 €
- compte 1068 → 480 000 €

- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'investissement de 1 014 559.94 €,

⇒ DECIDE d'affecter le résultat d'investissement comme suit, par simple report au compte 001 pour 1 014 559.94 €.

⇒ VALIDE l'affectation des résultats 2015 à l'unanimité.

⇒ VOTE le budget primitif 2016 à l'unanimité, par chapitre au niveau de la section fonctionnement et par chapitre avec opérations d'équipement pour la section investissement, comprenant la reprise de ces résultats et les prévisions 2015 tel que présenté dans les documents budgétaires.

INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	BP 2016	Chapitres	Libellés	BP 2016
16	Emprunts et dettes	308 000	001	Excédent reporté	1 014 560
20	Immobilisations incorporelles	36 000	024	Cessions	5 000
21	Immobilisations corporelles	133 700	040	Opérations d'ordres : amortissements	20 000
Prog. 108	Bâtiment divers	2 600	10	Dotations et réserves	735 038
Prog. 18	Voirie divers	10 000	16	Remboursement avances	323 802
Prog. 38	Aires de jeux	2 100			
Prog. 57	Salle polyvalente	12 000			
Prog. 58	Travaux mairie	2 000	Prog.58	Subvention Géo PLC	4 000
Prog. 62	Route du Sel	40 000			
Prog. 64	Camping : réhabilitation	230 000			
Prog. 68	Entrée du Village RD 1006	16 000	Prog.68	Subvention département	30 000
Prog. 71	Enfouis. Réseaux 2015/2017	15 000	Prog. 69	Muséo maison vanaoise : subvention	72 000
Prog. 72	Berges du Doron (Entrée village)	140 000			
Prog. 73	Travaux rues Tannes / Fontaine	1 000			
Prog. 74	Cheminement piétonnier	25 000			
Prog. 75	Restauration église	350 000			
Prog. 76	Parcours photos	3 000			
Prog. 77	Route accès zone agricole	298 000			
Prog. 78	Atelier communal Fennaz	350 000			
Prog. 79	Rénovation appartements	20 000			
Prog. 80	Salle polyvalente - restructuration	60 000			
Prog. 81	Maison de la Vanoise (façade)	50 000			
Prog. 82	Point d'accès Wifi	20 000			
Prog.83	Signalétique	20 000	Prog. 77	Subvention département	
Prog. 84	Parking (salle po + Résidences)	60 000			
TOTAL DEPENSES		2 204 400	TOTAL RECETTES		2 204 400

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	BP 2016	Chapitres	Libellés	BP 2016
011	Charges à caractère général	914 800	002	Excédent antérieur	223 487
012	Charges de personnel	405 000	70	Produit des services	93 513
014	Atténuation de produits	127 000	73	Impôts et taxes	1 585 000
022	Dépenses imprévues	5 000	74	Dotations	113 000
042	Amortissements	20 000	75	Autres produits	176 000
65	Autres charges gestion	537 500	77	Produits exceptionnels	1 000
66	Charges financières	177 500			
67	Charges exceptionnelles	5 200			
	TOTAL DEPENSES	2 192 000		TOTAL RECETTES	2 192 000

5. Subvention aux associations

M. le Maire donne lecture des différentes demandes de subvention pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PROCÉDE aux répartitions suivantes (tableau ci-joint) :
 - A la majorité (10 Pour, 1 abstention) pour :
 - L'association Patrimoine et développement de Termignon
 - L'association XTRAM
 - A l'unanimité pour les autres associations.
- CHARGE M. le Maire du mandatement de ces subventions qui seront imputées aux comptes indiqués. Pour les plus importantes, le mandement se fera en fonction de la trésorerie de la commune, sauf accord contraire.

Nom association	Type	Montant demandé	Montant attribué	Compte
Ski Club Mont-Froid	sportif	10 000 €	Reporté	65738
Mini pouss	Garderie les Pitchounes	27 522 €	27 000 €	65741
Mini pouss	Micro crèche	10 000 €	10 000 €	
Association patrimoine & développement	patrimoine	25 000 €	20 000 €	
Club Monolithe	Sportif		100 €	
UAM	Sportif	0 €	100 €	
Union sportive de Modane	Foot		0 €	
Le pied à l'étrier	Sportif		100 €	
Tennis Clus Modane	Sportif		0 €	
Maurienne Escalade	Sportif		100 €	
Association artistique modannaise	Sportif	250 €	100 €	
Ski études	Sportif		100 €	
Sou des écoles	Education	800 + 200	Reporté	
UCA Termignon	commerçants et artisans	1 450 €	Reporté	
Acca St-Hubert	CHASSE	200 €	200 €	
Amicale des sapeurs pompiers	pompiers	262 €	262 €	
Xtram (fête bière)	festif	5 000 €	5 000 €	
Savoie Vivante	Sensibilisation patous	1 000 €	1 000 €	
Museobar	musée	500 €	500 €	6574
France Alzheimer	Maladie alzheimer		100 €	
AFSEP	Sclérose en plaques		100 €	
Association Pré Soleil	Personnes âgées		100 €	
La banque alimentaire	Précarité	44 €	44 €	
Cordée musicale	musique	50 €	50 €	
Regulmatou	animaux	50 €	50 €	
Vivre et agir en Maurienne	écologie	100 €	100 €	
Le mont des Ludes	Ludothèque	804 €	650 €	
Handisport	handicap		100 €	
Foyer socio éducatif	éducation	0 €	50 €	
Locomotive	Enfants leucémiques		100 €	
AMFTéléthon	Maladies		100 €	
APEI Maurienne	Handicapés mentaux		100 €	
Croix Rouge	Précarité		100 €	

La ligue contre le Cancer	Maladies		100 €
De l'ombre à la lumière	Malvoyants		100 €
Resto du Cœur	Précarité		0 €
Prévention routière			0 €
ONF Verdun	forêt		0 €
Comité de la résistance	Culturel		0 €
ONAC	Anciens combattants		0 €
TOTAL C/ 6574			39 506 €

6. Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire

Monsieur le Maire expose :

- Que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- Que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1^{er} janvier 2017, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité, etc...). Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrat d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, grâce à la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public,
- Que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de Gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune,
- Que si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, les conditions financières obtenues ne conviennent pas à la commune, elle aura la faculté de ne pas adhérer au contrat,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, oui l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Savoie en date du 8 décembre 2015 relative au projet de souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire,

Article 1 :

- La commune de Termignon donne mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux et/ou non affiliés à la CNRACL.

Article 2 :

- Charge Monsieur le Maire de transmettre au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la commune, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

7. Questions diverses

o M. le Maire informe :

- Maison de M. René MICHEL : le bâtiment est mis en vente. Suite au bornage effectué, il apparaît qu'une bande est propriété communale et se situe derrière le mur de la propriété, et que deux morceaux appartenant au propriétaire sont implantés sur la commune. Il est proposé de régulariser la situation par simple échange. Un accord de principe est donné à l'unanimité.

- Navette Entre Deux Eaux : il est décidé, à l'unanimité, de partir sur la 2^{ème} proposition pour les dates de fonctionnement : les 18 et 19/06, les 25 et 26 juin, du 2/7 au 28/08, les 3 et 4/09 et les 10 et 11/09.
- Commune nouvelle :
 - Les secrétaires de mairie ont été invitées aux dernières réunions.
 - Une information auprès du personnel sera faite avant le 15/04.
 - Une lettre d'information sera diffusée, par les agents du service technique, auprès de la population, dans la semaine n°16.
 - Une réunion publique se tiendra le 9 mai à 20h30.
 - La prochaine réunion se tiendra le 14/04 à 20h30 à Lanslebourg où un bilan des 2 commissions sera effectué.

La séance est levée à 23h30.

Fait le 11 avril 2016.

La secrétaire de séance,



Affiché le Avril 2016.